



RÉSIDENCE



ARTISTIQUE

PARIS8

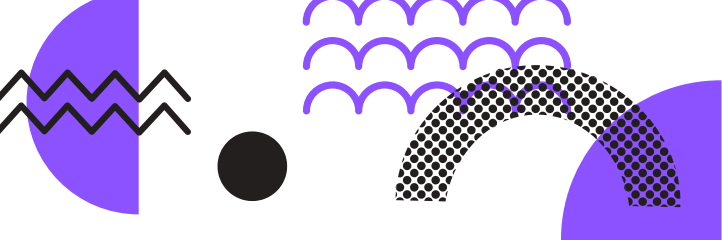


APPEL À CANDIDATURES : RÉSIDENCE ARTISTIQUE DE PARIS 8

Appel à candidatures en direction d'artistes ou collectifs œuvrant sur les domaines d'expression artistique de la photographie, de l'audiovisuel et/ou des multimédias.



« La résidence d'artiste constitue la modalité privilégiée de la présence artistique dans l'enseignement supérieur, de la sensibilisation à la notion de projet et de création artistique. Elle est l'occasion pour les étudiants d'être confrontés directement à l'univers d'un artiste qui lui-même prend en compte, entre autres éléments, leur capacité créatrice. Les moyens mobilisés peuvent inclure le financement de matériel, la rémunération et l'hébergement des artistes. Les indicateurs retenus peuvent inclure le nombre de résidence d'artiste mais aussi leur participation à des activités au profit de et avec des étudiants » Circulaire ministérielle 2019-029 du 21 mars 2019.



PRÉSENTATION : UNE RÉSIDENCE DE CRÉATION

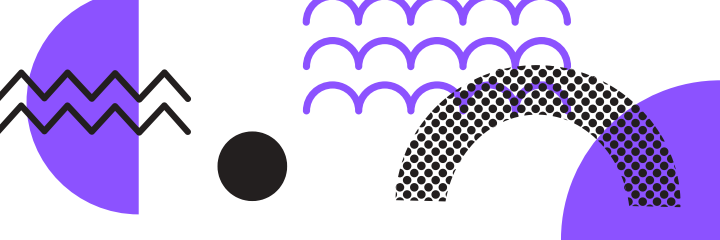
La résidence de création de l'Université Paris 8 est un dispositif de présence artistique sur le campus, adopté par la Commission CVEC du 1 mars 2022 et validé par le Conseil d'Administration du 22 avril 2022. Sa première édition aura lieu sur l'année universitaire 2022-2023.

En tant que résidence de création, ce dispositif se définit par l'accueil d'un artiste, invité pendant une durée de trois mois, à faire œuvre au sein de l'Université et plus spécifiquement, au sein du campus de Saint Denis.

L'artiste accueilli bénéficie d'une bourse et d'une enveloppe de production grâce à laquelle il est invité à questionner un sujet émis par l'Université, en lien avec la communauté universitaire qui devient son sujet mais aussi une potentielle source d'interactions et de compétences.

L'artiste est ainsi invité à faire du campus, dans son entièreté et sa multiplicité, son lieu de résidence.

Celle-ci donnera lieu à une série de rencontres et d'ateliers (activités diverses de médiation) tout au long du processus de création de l'artiste ; ainsi qu'à une exposition à l'issue de la résidence.



OBJECTIFS ET ENJEUX :



L'apport de la résidence de création à la vie du campus et aux étudiants est pluriel :

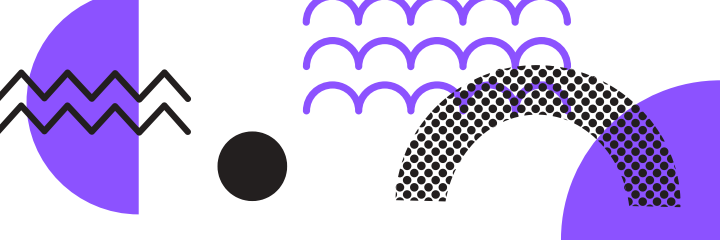
Sensibiliser : Sensibiliser à la pratique artistique : La résidence constitue la modalité privilégiée pour faire entrer au sein du campus l'art contemporain, de sensibiliser à cette pratique, un « non public » qui ne va pas dans les lieux d'exposition.

Sensibiliser à la notion de projet artistique et à un processus de création : Outre l'exposition finale, qui permet à l'ensemble de la communauté universitaire de découvrir le projet créatif de l'artiste accueilli à l'issue de la résidence, la résidence donne également une chance aux étudiants de découvrir le processus de création de l'artiste. Elle permet d'expérimenter la création en ouvrant les portes de l'atelier d'un artiste.

Inspirer : Son processus de création habituellement intime devient accessible, source de réflexions, d'échanges, d'expérimentations autour de toutes créations artistiques au sein du campus.

Impliquer : La résidence offre une place privilégiée aux étudiants en art qui peuvent confronter leur pratique au quotidien avec un pair. La présence physique de l'artiste tout au long de son processus de création favorise le partage d'expériences et les échanges.

Dialoguer : La résidence artistique a au cœur de sa démarche l'articulation entre la vie de campus et le processus de création. Ainsi, la rencontre, le dialogue et le partage autour de l'expérience de la création se font par le biais d'ateliers, de mise à disposition de locaux, de compétences et de matériaux qui favorisent les synergies entre la communauté artistique et l'artiste en résidence.



CONTEXTE D'ACCUEIL :

L'Université : L'université Paris 8 Vincennes - Saint-Denis, créée en 1969, est l'héritière du Centre expérimental de Vincennes et de l'effervescence intellectuelle et pédagogique qui a suivi Mai 68. Elle est animée depuis par un esprit de démocratisation de l'accès au savoir et de productions de connaissances ancrées dans les enjeux du monde contemporain.

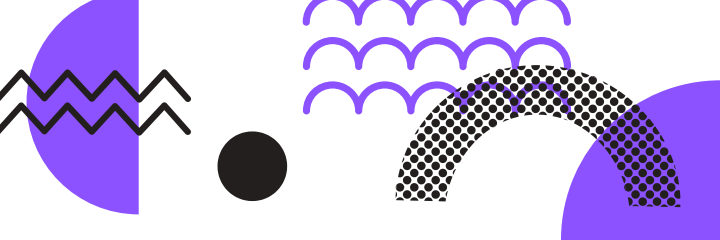
Implantée à Saint-Denis depuis 1980, Paris 8 est choisie et fréquentée par des étudiants du monde entier, ce qui l'a fait se définir comme une « université-monde ».

La qualité de ses enseignants-chercheurs et de ses étudiants, son caractère interdisciplinaire, son souci d'ouverture sur le monde contemporain, ses nombreuses coopérations internationales dans le domaine de l'enseignement comme dans celui de la recherche, ses relations avec son environnement social, économique, culturel et professionnel font de Paris 8 un centre privilégié pour la formation et la recherche en Arts, Lettres, Langues et Sciences humaines et Sociales.

L'accompagnement : La Direction Vie de Campus en charge notamment de l'animation de la vie de Campus, gère la résidence artistique, et est l'interlocuteur privilégié pour l'artiste en résidence.

Le service prend en charge la gestion et l'administration du budget de la résidence ; il gère l'évolution du calendrier, les rencontres et les ateliers, met en relation l'artiste avec l'ensemble de la communauté universitaire et suit l'ensemble du processus de création jusqu'à la réalisation.

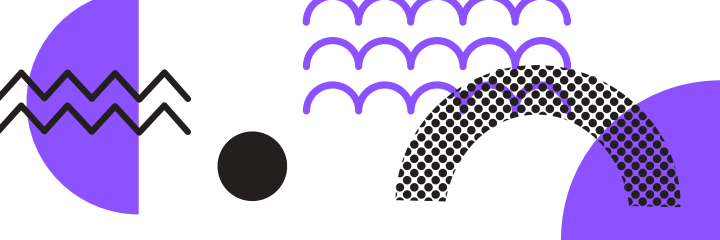
Le médium : Pour sa première année la résidence est à destination d'artistes ou collectifs œuvrant sur les domaines d'expression artistique de la photographie, de l'audiovisuel et/ou des multimédias.



CONTEXTE D'ACCUEIL :

L'Orientation artistique* : Pour la première année de cette résidence le sujet de recherche artistique s'axera sur le quotidien de la communauté universitaire, ses fêlures mais aussi sa vision et ses rêves, à l'issue de la crise sanitaire, dans un projet artistique transdisciplinaire, en écho et hommage à la série *Fragment d'un futur* de Luc Choquer, commanditée par le département Seine Saint-Denis en 1995. L'artiste sera invité à réagir au protocole expérimental de Luc Choquer qui rassemblait un vidéaste et un psychologue pour interviewer les collégiens de Seine Saint Denis. Il pourra ainsi s'approprier ce protocole, ou simplement l'annihiler pour réinventer une démarche créatrice totalement nouvelle. Ainsi à la manière d'un photojournaliste et en intégrant cette dimension de reportage à une démarche artistique, l'artiste, à l'issue de sa résidence offrira à Paris 8, une image d'elle-même, à la frontière entre le travail sociologique et l'œuvre d'art.



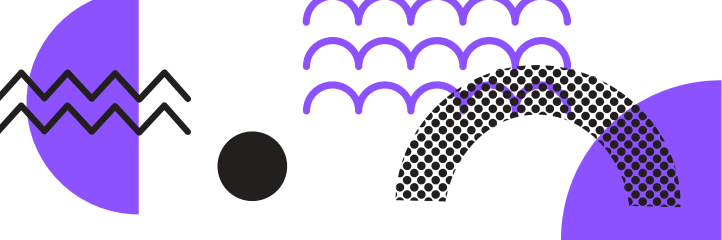


CONTEXTE D'ACCUEIL :

Calendrier :

- L'appel à candidature est ouvert du 27 Juillet au 31 Octobre 2022.
- La réception et l'étude des dossiers de candidatures se font sur toute la durée de l'appel à candidature par le service concerné.
- Une présélection aura lieu du 1er au 4 novembre.
- Les entretiens avec les artistes-candidats sélectionnés auront lieu du 7 au 18 novembre.
- Un comité de sélection se réunira du 21 au 25 novembre afin d'étudier les différentes candidatures et sélectionner l'artiste en résidence.
- La résidence de création aura lieu du 2 Janvier 2023 au 31 mars 2023.
- La restitution du travail de résidence à l'ensemble de la communauté universitaire de la résidence aura lieu en deux temps ; un premier temps lors du festival de rentrée « Grand 8 » fin septembre, un second temps, lors d'une exposition sur tout le mois d'Octobre 2023.

NB : Lors de la phase d'appel à candidature, tout artiste-candidat est bienvenu sur le campus pour découvrir le campus, sa communauté, comprendre ses enjeux et ses mécanismes. Il sera accompagné par la Direction Vie de Campus.



MODALITÉS PRATIQUES ET FINANCIÈRES :

En fonction de son projet artistique, le candidat à la résidence peut proposer une collaboration avec un ou plusieurs artistes ; les montants ci-dessous restent inchangés.

- Une bourse de 1500 euros par mois est prévue pour l'artiste en résidence sur une période de trois mois.
- Une bourse de 5000 euros de frais de production est prévue ; une estimation des besoins induits par le projet artistique sera demandée en complément de la note d'intention.
- Une mise à disposition de moyens techniques et humains sera mise en place en fonction de la note d'intention de l'artiste et de l'évolution de son expérience de création, au fur et à mesure de la résidence.
- Les frais d'ateliers, les frais de communication et de valorisation dans le cadre institutionnel de l'Université sont pris en charge par la Direction Vie de Campus. Une estimation des besoins en fournitures pour les ateliers et les diverses activités de médiation sera également demandée.



PROCÉDURE DE SÉLECTION :

Pour que sa candidature soit recevable l'artiste-candidat doit déposer sa candidature entre le 27 Juillet et le 31 Octobre 2022.

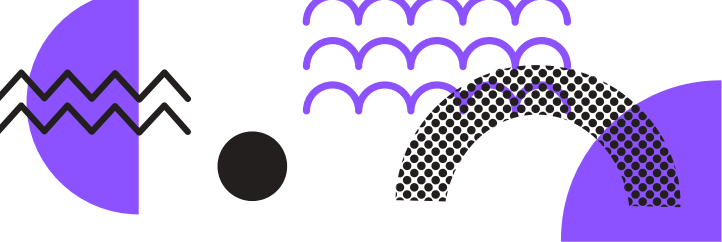
Elle doit comprendre :

- Une présentation de son parcours artistique.
- Un portfolio.
- Une note d'intention détaillant le projet artistique conçu pour la résidence :
 - Témoignant de la compréhension des enjeux de la vie de campus et de l'orientation artistique* de l'appel à projet.
 - Associant la communauté universitaire et ses différentes ressources humaines et techniques.
 - Intégrant un ou deux postes d'assistants, aide à la création.
- Un calendrier prévisionnel de réalisation du projet artistique et un calendrier prévisionnel sur les ateliers/activités de médiation.
- Une estimation financière des besoins concernant la production.
- Une estimation financière des besoins concernant les ateliers/activités de médiation.

**Contact pour toute information
complémentaire :**

cvec@univ-paris8.fr

01 49 40 67 38



ENGAGEMENTS DE L'ARTISTE EN RÉSIDENCE :



Sur toute la durée de sa résidence, l'artiste s'engage à :

▫ Accepter la captation et la réalisation d'un film de médiation réalisé par le Pôle Création Audiovisuel de l'Université afin de documenter l'ensemble de la résidence.

▫ Autoriser l'Université Paris 8 à utiliser et diffuser à titre gratuit et non exclusif son image ou/et sa prestation réalisée pour les besoins de la résidence et de son exploitation sur tout support, à des fins de communication, d'enseignement et de recherche, culturelles ou scientifiques. La réalisation ci-dessus mentionnée a vocation à faire l'objet de représentation publique et de reproduction.

▫ Appréhender et former un ou plusieurs assistants qui viendront seconder l'artiste tout au long de l'évolution de la résidence artistique. [Les critères de sélection des « assistants » sont entièrement subjectifs à l'artiste dans la limite où il s'agit d'étudiants de l'Université]

▫ L'artiste s'engage à signer et adhérer à la convention de résidence, engagement réciproque entre l'artiste et l'Université qui fixe l'objet, la durée, les différents engagements des acteurs de la résidence, de même que les droits respectifs sur l'œuvre créée pendant la résidence.

